



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du 13 Octobre 2020

Sous la présidence de Marc ROUTIER,

Etaient présents :

Mmes Sabrina CHARPENTIER – Bénédicte MOMBO – Karine PAIS – Nathalie YVELAIN
Mrs Marc ROUTIER – Eric MOERMAN – Jean-Luc GIFFARD – Pascal LEBRET - Jean-François MERIEUX
- Daniel RESSE - Bruno FARINA – Nicolas CRIBIER - Johnny DELHOMME – Pascal FOIRET – Patrick
GOSSE - Patrice LECHER – Radhouane M'BAREK – Charles-Henri RAMARQUES – Arnaud SABLIERE,
membres du Comité de Direction.

Assistent à la réunion :

Mr Sauveur CUCURULO, *Conseiller du Président*
Mrs Henri HAIRON *Secrétaire général honoraire*, Jean-Pierre LEVAVASSEUR *Conseiller du Secrétaire
Général*
Mr Jacques FECIL *Président de la CDA*
Mme Gladys ESPRIT *Secrétaire du District*
Mr Ludovic PERRE, *CTRS*

Excusé :

Mr Lionel BOLAND, *Trésorier Général de la FFF.*

1. Adoption des procès-verbaux du comité de direction

- PV du 04/09/2020 mis en ligne le 10/09/20
- PV du 18/09/2020 mis en ligne le 22/09/2020

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2. Condoléances :

Au nom du Comité de Direction, Marc ROUTIER adresse ses condoléances à la famille de Mr Félix LUCHEL, ancien joueur et entraîneur de EVREUX, DAMVILLE et LYRE.

3. Prompt rétablissement

Au nom du Comité de Direction, Marc ROUTIER souhaite un prompt rétablissement à Mr Bernard MOUILLARD et Mr François SCELLES.

4. Félicitations :

Au nom du Comité de Direction Marc ROUTIER adresse ses félicitations :

- Aux clubs féminins d'EVREUX FC et du SC THIBERVILLE qualifiés pour le 3^{ème} tour de Coupe de France Féminine qui aura lieu le Week end prochain.
- Aux clubs masculins de ROMILLY PSP, EVREUX FC27, PT AUDEMER, VAL VAUDREUIL et FC GISORS VN27, qualifiés pour le 5^{ème} tour de Coupe de France masculine qui aura lieu le Week end prochain.
- Aux Présidents et aux Comités de Direction des Districts du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, nouvellement élus.

5. Information du Président :

Marc ROUTIER demande au Comité de Direction d'avoir une pensée pour les victimes du COVID et pour leurs proches.

- Il informe qu'une cellule de gestion du COVID est en place au district, dont Bruno FARINA en est le responsable et rappelle aux clubs que dans tous les cas c'est le district ou la ligue qui prennent la décision de reporter les matchs. Ces décisions sont prises avec des documents officiels de l'ARS et sur les adresses officielles des clubs et du district.
- Rappelle que malgré la situation, notre rôle est de mettre tout en œuvre, en respectant bien sûr les règles sanitaires, pour que les joueuses et les joueurs puissent pratiquer leur sport favori.
- Rappelle que le Fond de solidarité comporte deux types d'aides :
 - Une Dotation de 10€ par licence (FFF – LFN – DEF) : Grâce aux relances effectuées, l'ensemble des clubs éligibles du DEF ont obtenu leur aide → Au total 187 770€ pour les clubs de l'Eure (dont 28155€ versé par le DEF)
 - Une dotation en matériel aux clubs de - de 100 licenciés : 44 clubs concernés. La moitié des clubs sont venus chercher leur dotation au district la semaine dernière. Nous prolongeons la distribution au DEF jusqu'au 31/10 dernier délai.

6. Validations :

- Comme annoncé à l'Assemblée Générale du 26 Septembre 2020, le Comité de Direction valide :
 - Que Le District sera baptisé du nom de « Maison du Football Sauveur CUCURULO »
 - Que La Coupe Féminine du DEF s'appellera « Coupe Jean-Pierre LEVAVASSEUR »
- Bravo à Sauveur et Jean-Pierre pour l'ensemble de leur œuvre au District.

- **Les membres du Bureau de Comité de Direction** sont validés, à savoir :
 - Président : Marc ROUTIER
 - Vice-président délégué : Eric MOERMAN
 - Vice-présidents : Jean-Luc GIFFARD – Pascal LEBRET - Jean-François MERIEUX
 - Secrétaire Général : Bruno FARINA.
 - Trésorier Général : Daniel RESSE

- **Calendrier Journée des jeunes**

Le Comité Directeur valide le calendrier de la Journée des Jeunes suivant :

CHAMPIONNAT REGIONAL 1 – 55€

14/11/20 PACY MENILLES RC 1 – FUSC BOIS GUILLAUME 1
15/11/20 GISORS F.C.G.V.N. 27 1 – CMS OISSEL 2

CHAMPIONNAT REGIONAL 2 GROUPE D– 50€

15/11/20 SPN VERNON 1 – ST MARCEL F 1
15/11/20 AS VAL DE REUIL V P 1 – FC LE TRAIT DUCLAIR 1
29/11/20 SAINT SEBASTIEN SP 1 – AS MADRILLET CHAT BL 1
29/11/20 EVREUX FC 27 2 – AS VAL DE REUIL V P 1
29/11/20 PACY MENILLES RC 2 – CAUDEBEC ST PIERRE-F 1
13/12/20 ST MARCEL F 1 – GCO BIHOREL 1

CHAMPIONNAT REGIONAL 3 GROUPE I – 45€

15/11/20 ROMILLY PT ST PIERRE 2 – AS MADRILLET CHAT BL 2
15/11/20 FC SEINE EURE 1 – ES VALLEE OISON 1
15/11/20 FC EURE MADRIE SEINE 1 – C ANDELLE PITRES 1
29/11/20 CA PT AUDEMER 1 – S DE GRAND QUEVILLY 1
29/11/20 ES VALLEE OISON 1 – ROMILLY PT ST PIERRE 2
06/12/20 C ANDELLE PITRES 1 – CA PT AUDEMER 1

CHAMPIONNAT REGIONAL 3 GROUPE J – 45€

15/11/20 EVREUX FC 27 3 - FC VAL DE RISLE 1
15/11/20 FC PAYS DU NEUBOURG 1 – US CONCHOISE 1
15/11/20 FC BERNAY 1 – CS BEAUMONT 1
15/11/20 FC GARENNES BUEIL CB 1 – ALIZAY F.A.C 1

15/11/20 FC ILLIERS L'EVEQUE 1 – US RUGLES LYRE 1
15/11/20 ES NORMANVILLE 1 – CS THIBERVILLE 1
29/11/20 US RUGLES LYRE 1 – SC BERNAY 1
29/11/20 ALIZAY F.A.C 1 – ES NORMANVILLE 1
29/11/20 US CONCHOISE 1 – FC ILLIERS L'EVEQUE 1
29/11/20 FC SERQUIGNY NASSANDRES 1 – FC PAYS DU NEUBOURG 1
29/11/20 CS BEAUMONT 1 – FC GARENNES BUEIL CB 1
29/11/20 CS THIBERVILLE 1 – EVREUX FC 27 3
06/12/20 FC VAL DE RISLE 1 – CS THIBERVILLE 1

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 1 - 45€

15/11/20 SAINT SEBASTIEN F 2 – ST MARCEL F 2
15/11/20 FC AVRAIS ST LUBIN 1 – ROMILLY ST P FC 3
15/11/20 ROUMOIS FA 1 – ROUMOIS NORD FC 1
15/11/20 CONCHOISE US 2 – GASNY US 1
15/11/20 LE BEL AIR FCI 1 – COURCELLOISE AS 1
15/11/20 ANDELYS CS 1 – GISORS F.C.V.N.27 2
29/11/20 ROUMOIS NORD FC 1 – ST SEBASTIEN F 2
29/11/20 ROMILLY ST P FC 3 – CONCHOISE US 2
29/11/20 COURCELLOISE AS 1 – ROUMOIS FA 1
29/11/20 GASNY US 1 – GISORS F.C.G.V.N. 27 2
29/11/20 ST MARCEL FC 2 – FC AVRAIS ST LUBIN 1
06/12/20 GISORS F.C.G.V.N. 27 2 – ROMILLY PT ST P 3

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A - 40€

15/11/20 ABPV ES 1 – SERQUIGNY NASSANDRE FC 2
15/11/20 CHARENTONNE ST AUBIN 1 – CORMEILLES LIEUREY US 1
15/11/20 ST ANDRE AS 1 – VERNEUIL S 1
15/11/20 VIEVRE AS 1 – ROUTOT AS 1
15/11/20 PT AUDEMERE CA 2 – NORMANVILLE ES 2
15/11/20 ARNIERES JS 1 – FC PAYS DU NEUBOURG 2
15/11/20 QUITTEBEUF SC 1 – EVREUX ST MICHEL 1
29/11/20 VERNEUIL S 1 – VIEVRE AS 1
29/11/20 NORMANVILLE ES 2 – ST ANDRE AS 1
29/11/20 ROUTOT AS 1 – ARNIERES JS 1
29/11/20 EVREUX ST MICHEL 1 – PT AUDEMERE CA 2
29/11/20 FC PAYS DU NEUBOURG 2 – ABPV ES 1
29/11/20 CORMEILLES LIEUREY US 1 – SERQUIGNY NASSANDRE FC 2
06/12/20 SERQUIGNY NASSANDRE FC 2 – FC PAYS DU NEUBOURG 2

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 2 GROUPE B – 40€

15/11/20 CRICQUEBEUF AS 1 – IVRY LA BATAILLE CS 1
15/11/20 GRAVIGNY US 1 – PREY FC 1
15/11/20 EZY SUR EURE FC 1 – VERNON SPN 2
15/11/20 VALLEE DE L'ANDELLE 1 – VAL VAUDREUIL AS 2
15/11/20 ALIZAY FAC 2 – ETREPAGNY US 1
15/11/20 AILLY FONTAINE AS 1 – LA CROIX VALLEE EURE 1
15/11/20 GASNY US 2 – EURE MADRIE SEINE FC 2
29/11/20 VERNON SPN 2 – VALLEE ANDELLE 1
29/11/20 ETREPAGNY US 1 – EZY SUR EURE FC 1
29/11/20 VAL VAUDREUIL AS 2 – AILLY FONTAINE AS 1
29/11/20 EURE MADRIE SEINE FC 2 – ALIZAY F.A.C. 2

29/11/20 LA CROIX VALLEE EURE 1 – CRICQUEBEUF AS 1

29/11/20 PREY FC 1 – IVRY LA BATAILLE CS 1

06/12/20 IVRY LA BATAILLE CS 1 – LA CROIX VALLEE EURE 1

- **Futsal Féminin** : Le Comité de Direction valide le principe de la création d'un critérium Futsal féminin. Celui-ci sera géré par la Commission Départementale Féminines selon les modalités énoncées lors du Comité de Direction.
- **Validation de la composition des commissions** : le Comité de Direction valide la composition des commissions (*voir ANNEXE 1*)
L'ensemble des Commissions entreront en fonction au 1^{er} Janvier 2021, à l'exception des Commissions départementales des Compétitions Libres, Jeunes et Seniors qui entreront en fonction dès le 14 Octobre 2020.

Marc ROUTIER remercie les Responsables de Pôles et les Présidents de Commissions car à ce jour toutes nos commissions sont quasi complètes. C'est un travail important qui a été commencé au début de l'année 2020 et qui regroupe plus de 200 représentants.

- Le Comité Directeur valide **les délégations suivantes** :

Les Procédures :

Compte-tenu des directives de la direction juridique de la FFF concernant les procédures administratives, le Comité de Direction donne procuration à Mesdames ESPRIT Gladys et FARCY Muriel pour effectuer et signer les notifications du DEF.

Désignation des instructrices :

Dans le cadre du code de procédures disciplinaires, le Comité de Direction désigne :

- Concernant la Commission Départementale de Discipline :
Mme Gladys ESPRIT, titulaire et Mme Muriel FARCY, suppléante.
- Concernant la Commission Départementale des Compétitions Libres et la Commission Départementale des Règlements et Contentieux :
Mme Muriel FARCY, titulaire et Mme Gladys ESPRIT suppléante.

Procédures disciplinaires :

Le Comité de Direction donne le pouvoir disciplinaire pour l'ouverture des dossiers à :

- la Commission Départementale de Discipline
- la Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors
- la Commission Départementale des Compétitions Libres Jeunes
- la Commission Départementale des Règlements et Contentieux
- la Commission Départementale d'Appel.

Interjection d'appel principal :

Pour tout appel d'une décision disciplinaire formulée auprès de la Commission

Départementale d'Appel par un club ou un licencié, le Comité de Direction interjette appel principal conjoint, pour, au besoin, permettre l'aggravation de la sanction infligée en conséquence.

Si l'appel principal d'un club ou d'un licencié vient à être retiré, l'appel interjeté par le Comité de Direction peut être maintenu.

Le trésorier du District Daniel RESSE reçoit délégation pour la durée de la mandature, pour procéder à la rédaction et à l'envoi, en temps opportun de tout appel principal conjoint.

Exercice du droit d'évocation :

Se référant aux dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF et du même article des R.G de la LFN, Marc ROUTIER rappelle auprès du Comité de Direction la latitude dont dispose chaque commission ayant le pouvoir disciplinaire dans son domaine de compétence, à user du droit d'évocation avant l'homologation d'une rencontre en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club ou d'un joueur non licencié ;
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des RG de la FFF et de la LFN. (Notamment : falsification ou dissimulation, falsification d'une feuille de match, production d'une feuille de match de complaisance)

- **Election au CDOS**

Le Comité de Direction à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Marc ROUTIER de présenter comme représentant du district M. Bruno FARINA à l'élection du Comité de Direction du CDOS 27.

- **Validation Budget des pôles** : Le Comité de Direction valide le budget des pôles présenté par Daniel RESSE.
- **Procédure de remboursement des frais des membres de Commission** : Le Comité de Direction valide la procédure de remboursement des frais des membres de Commission.
- **Validation du nouveau règlement intérieur** : Le Comité de Direction valide le règlement intérieur (*voir ANNEXE 2*)
- **Honorabilité des encadrants et des éducateurs** : Karine PAIS fait un compte-rendu du colloque réalisé par l'association « Colosse aux pieds d'argile » concernant la pédocriminalité et la protection de l'enfant dans le sport.
Le Comité de Direction valide le principe de demande d'honorabilité de tous les encadrants (éducateurs et dirigeants) de la part des clubs.
Le Comité de Direction charge la Commission Ethique et Citoyenneté de la gestion de ce dossier.

A titre d'exemple, les membres du Comité de Direction et les salariés seront soumis à cette règle.

- **Les bénévoles du mois** : Pascal LEBRET fait une demande aux membres du Comité de Direction pour identifier l'ensemble des bénévoles pouvant être honorés dans les clubs du District.

7. Agenda 2020 – 2021

Bureau de Comité de Direction

- Mardi 29/09/2020 9h00
- Vendredi 27/11/2020 10h30
- Vendredi 05/02/2021 10h30
- Vendredi 09/04/2021 10h30
- Vendredi 28/05/2021 10h30

Comité de Direction

- Mardi 13/10/2020 19h00
- Mardi 15/12/2020 19h00
- Mardi 16/02/2021 19h00
- Mardi 20/04/2021 19h00
- Mardi 08/06/2021 19h00

Finales de Coupes

- 12 – 13/06/2021 à VERNON

Soirée des Trophées (et/ou AG ?)

- Samedi 26/06/2020 (une AG pourrait avoir lieu si des modifications de texte sont nécessaires)

8. Point des licences et des équipes engagées

Bruno FARINA fait le point sur le nombre de licenciés et d'équipes engagées. La situation liée au COVID fait apparaître une baisse de – 7,1% des licenciés par rapport à la même date de l'année passée.

Si le nombre de licenciées féminines reste constant, la baisse est plus significative chez les jeunes garçons. La baisse pour l'ensemble de la Ligue de Normandie est de 8,1%.

La baisse des équipes engagées est proportionnelle à la baisse des licenciés.

9. Organisation de la journée de cohésion du 31/10/20

Une journée de cohésion entre les membres du Comité de Direction, des responsables de pôles, les présidents de commissions et de sous-commissions et les membres du personnel aura lieu le 31/10/2020. Cette journée sera animée par trois membres de l'IRFF de la Ligue.

Les Objectifs :

- Cohésion – Bien se connaître pour mieux travailler ensemble
- Information fonctionnement global du district
- Formation « Conduite de projet »

10. Groupe de travail « Le DEF au service des clubs »

Comme les saisons passées, l'objectif est d'aller à la rencontre des clubs afin de leur donner des informations et d'être à leur écoute.

Le District est réparti en neuf secteurs et l'animation des réunions sera réalisée par des binômes issus du Comité de Direction.

Le Comité de Direction charge Pascal LEBRET de l'animation du groupe de travail qui préparera ces rencontres avec les clubs. Si la situation sanitaire le permet, ces rencontres clubs auront lieu en Mars 2021. Le contenu de ces réunions clubs devra être présenté lors du Comité de Direction du 16/02/2021.

11. Futur CD LFN :

Marc ROUTIER dit son mécontentement concernant des rumeurs à son égard sur le fait qu'il soutiendrait la liste d'opposition à Pierre LERESTUEUX.

Il Précise :

- Qu'il a toute confiance dans les trois colistiers de Pierre LERESTUEUX que sont Sauveur CUCURULO, Jean-Luc GIFFARD et Frédéric GRESENT car il connaît leur compétence et leur capacité de travail.

- Qu'il n'est pas un adepte du dédagisme car il faut être conscient du travail réalisé par les personnes en place et ne pas mettre les institutions en péril par lubie de changement.

- Que l'on ne peut pas se présenter à de telles responsabilités sur un coup de tête, ni par soucis de vengeance et encore moins à cause du classement de son équipe première. Ces choix doivent être fait par convictions et mûrement réfléchis.

- Que Pierre LERESTUEUX, pour en avoir discuté avec lui, ne sera pas un président salarié de la Ligue qui pourrait coûter plus de 100 000 euros aux clubs.

Pour ces raisons, Marc ROUTIER confirme son soutien à la liste de Pierre LERESTUEUX pour l'élection du 6 Novembre de la Ligue de Normandie.

Le Comité de Direction, dans son ensemble, approuve ce choix.

12. Questions diverses :

Aucune question diverse n'est posée, la séance est levée à 20h40.
Prochaine réunion du Comité de Direction le 15/12/2020 à 19h.

Le Président
Marc ROUTIER



Le Secrétaire
Bruno FARINA



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel Régionale de la Ligue de Football de Normandie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la parution sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.

Mandature 2021-2024 – Composition des Pôles et des Commissions

Pôle Arbitrage (Responsable : Jean-François MERIEUX)

- CD des Arbitres
 - Président : Jacques FECIL
 - Membres
 - Raphaëlle AUBERT
 - Patrick BANNIER
 - Philippe DE PASQUALE
 - David DOMINGUEZ CONDE
 - Pascal FOIRET
 - Romain HENNACHE
 - Richard HUE
 - Frédéric MARTIN
 - Renaud PALMER
 - Arnaud SABLIERE
 - Samuel THOMAS (Représentant éducateur)
 - Invité : Mathieu MOULIN
 - SC CDA Désignation Contrôle Examens
 - Président : Jacques FECIL
 - Membres
 - Patrick BANNIER
 - Philippe DE PASQUALE
 - Richard HUE
 - Frédéric MARTIN
 - SC CDA Lois du Jeu
 - Président : Renaud PALMER
 - Membres
 - David DOMINGUEZ CONDE
 - Jacques FECIL
 - Frédéric MARTIN
 - Pascal FOIRET
 - SC CDA Jeunes Arbitres
 - Président : Romain HENNACHE
 - Membres

- Patrick BANNIER
- Hugo BOISSIERE
- Philippe DE PASQUALE
- Frédéric MARTIN
- David DOMINGUEZ CONDE
- Louison OLIVIER
- Invité : Mathieu MOULIN

- SC CDA Formation Promotion des Arbitres
 - Président : Richard HUE
 - Membres
 - Hugo BOISSIERE
 - Damien EVRARD
 - Jacques FECIL
 - Pascal FOIRET
 - Frédéric MARTIN
 - Arnaud SABLIERE
 - Mathieu MOULIN

- SC CDA Arbitrage Futsal
 - Président : Pascal FOIRET
 - Membres
 - Patrick BANNIER
 - Jean-Claude COQUELET
 - Philippe DE PASQUALE
 - Damien VANKERKHOVEN
 - David DOMINGUEZ CONDE

- SC CDA des Observateurs
 - Président : Jacques FECIL
 - Membres
 - Patrick BANNIER
 - Roland CANTAIS
 - Jean-Claude COQUELET
 - Philippe DE PASQUALE
 - David DOMINGUEZ CONDE
 - Pascal FOIRET
 - Raymond HAVARD
 - Romain HENNACHE (jeunes)
 - Patrick LAMBERT
 - Leon LAPLUME
 - Frédéric MARTIN
 - Louison OLIVIER
 - Renaud PALMER

- Christian PESQUERS
 - Philippe PROST
 - Didier RENARD
 - Arnaud SABLIERE

- CD de Promotion de l'Arbitrage
 - Président : Frédéric MARTIN
 - Membres
 - Patrick BANNIER
 - Solène BANSARD
 - Hugo BOISSIERE
 - Nicolas CRIBIER
 - Johnny DELHOME
 - Philippe DE PASQUALE
 - Pascal FOIRET
 - Pascal LEBRET
 - Sébastien LEMARIE
 - Eric MOERMAN
 - Louison OLIVIER
 - Erwan ROUTIER
 - Nathalie YVELAIN
 - Mathieu MOULIN

 - SC CDPA Arbitrage Féminin
 - Président : Nicolas CRIBIER
 - Membres
 - Solène BANSARD
 - Nathalie YVELAIN

 - SC CDPA Référents Arbitres
 - Président : Sébastien LEMARIE
 - Membres
 - Frédéric MARTIN
 - Mathieu MOULIN

 - SC CDPA Ecole d'Arbitrage
 - Président : Johnny DELHOME
 - Membres
 - Louison OLIVIER
 - Mathieu MOULIN

 - SC CDPA UNSS

- Président : Erwan ROUTIER
 - Membres
 - Ludovic PERRE
 - Jacques FECIL
 - Mathieu MOULIN

Pôle Technique (Responsable : Ludovic PERRE)

Section DAP (Développement – Animation des Pratiques) (Frédéric HERSCOVICI)

- CD des Féminines
 - Présidente : Carole LEVAVASSEUR
 - Membres
 - Gilles BIENFAIT
 - Christelle CARPENTIER
 - Aurélien FERREIRA
 - Celia GODIER
 - Frédéric HERSCOVICI
 - Deborah PECQUERIE
 - Sylvie SANSON
 - Nathalie YVELAIN
 - Charlotte BATAILLE
 - Karima BOUREDA
 - Laurent LAHAYE

- CD Ethique et Citoyenneté
 - Président : Eric MOERMAN
 - Membres
 - Johan AUVRAY
 - Alassane OUMAR
 - Bruno RIVEY
 - Nicolas CRIBIER
 - Maxime DEULEY
 - Frédéric HERSCOVICI
 - Samuel THOMAS
 - David DOMINGUEZ CONDE (représentant arbitrage)
 - Karine PAIS (Prévention des violences sexuelles)

- CD Football Adapté
 - Président : Eric MOERMAN
 - Membres
 - Maxime DESCHAMPS
 - Frédéric HERSCOVICI
 - Ginette LELION
 - Samuel THOMAS
 - Julien OLIVO
 - SC U11 G
 - Responsable : Frédéric HERSCOVICI
 - Membres
 - Bruno FARINA
 - Guillaume DUVAL
 - Malcom NIOKA
 - Maxime DESCHAMPS
 - Aurélien FERREIRA
 - Romain TANTY
 - Maxime PICHAVANT
 - SC U13 G
 - Responsable : Frédéric HERSCOVICI
 - Membres
 - Bruno FARINA
 - Daniel RESSE
 - SC U7-U9 G
 - Responsable : Frédéric HERSCOVICI
 - Membres
 - Bruno FARINA
 - Teddy TEURQUETY
 - Gaétane PETIT
 - Jean-Claude HOLLEY
 - Hervé MORIN
 - Xavier CHENU
 - Célia GODIER
 - Sandra GUERNON
 - Bernard MOUILLARD
 - Christophe BONTEMPS
 - Frédéric RICHARD
 - Olivier GUYOMARD

- Guillaume DUVAL
- Alexandre MOREIRA
- Nassim GUILLANE
- Sebastien ROLAND
- Benjamin BAIZE
- Christophe QUIDOR
- Franck LARUE
- Alassane OUMAR
- Grégory SCHARTIER

- CD Football en Milieu Scolaire

- Présidente : Sabrina CHARPENTIER
 - Membres
 - Frédéric HERSCOVICI
 - Mathieu MOULIN
 - Y. DEHON
 - O. HUREL USEP

- CD Football Loisir

- Président : Patrick GOSSE
 - Membres
 - Frédéric HERSCOVICI
 - Charles Henri RAMARQUES
 - Olivier GUYOMARD
 - Thierry GUITTON
 - Xavier GUENAULT
 - Juan CORDOBA

Section PPF (Parcours de Performance Fédérale) (Ludovic PERRE)

- CD Détections -Sélections

- Président : Ludovic PERRE
 - Membres
 - Johnny DELHOME
 - Franck PAILLETTE
 - Romaric BULTEL
 - Brian CHARLIER
 - Thomas MAUREY
 - Frédéric HERSCOVICI
 - William DOS SANTOS
 - Nicolas VARRY

- CD Sections Sportives
 - Président : Erwan ROUTIER
 - Membres
 - Christophe CANTELOUP
 - Hervé JOSQUIN
 - Manu HUET
 - Thomas VALENTIN
 - Ludovic PERRE
 - Mathieu MOULIN
- CD Gardien.nes de buts
 - Responsable : Ludovic PERRE
 - Membres
 - William DOS SANTOS
 - Gaëtan BOISROUX
 - Alexandre MOREIRA

Section Formation (Ludovic PERRE)

- CD Formation Educateurs
 - Président : Ludovic PERRE
 - Membres
 - Ludovic PERRE
 - Frédéric HERSCOVICI
 - Thomas LE PAVOUX
 - Gilles BIENFAIT
 - Grégory BADOICHE
 - Johnny DELHOME
 - Alexandre RAULIN
 - Helder ARANTES
 - Antony FEJEAN
 - Alexandre BONE
 - Franck PAILLETTE
 - Nicolas VARRY
 - William DOS SANTOS
 - Benjamin LARCHEVEQUE
 - Thomas MAUREY
 - Maxime PICHAVANT
 - Romaric BULTEL
 - Brian CHARLIER

- Rafik CHADRI
 - Julien MENDY
 - Malcom NIOKA
 - Abdelkader SIRAT
 - Guillaume DUVAL
 - Célia GODIER
 - Corentin BORGNE
 - Aymeric NOUGARET
 - Julien OLIVO
 - William DREVON
 - Frédéric PAIS
 - Romain TANTY
 - Jérôme PLUMAIL
- CD Formation Dirigeants ID2F
 - Présidente : Bénédicte MOMBO (dirigeants)
 - Membres
 - Ludovic PERRE (dirigeants)
 - Nicolas CRIBIER (financiers)
 - Charles Henri RAMARQUES (dirigeant)
 - Philippe LE GOEDEC (Routot)

Section Projet Club (Ludovic PERRE)

- CD Labellisation
 - Président : Ludovic PERRE
 - Membres
 - Helder ARENTES
 - Johnny BUCHE
 - Fabien CARON
 - Xavier CHENU
 - Sabine DELGAS
 - Johnny DELHOME
 - Maxime DEULEY
 - Patrick GOSSE
 - Armelle GUEGAN
 - Thierry GUITTON
 - Frédéric HERSCOVICI
 - Jean Claude HOLLEY
 - Benjamin LARCHEVEQUE
 - Sébastien LEMARIE
 - Malcom NIOKA
 - Marie Jésus POUSSIER

- Charles Henri RAMARQUES
- Abdelkader SIRAT
- Benedicte MOMBO
- Maxime DESCHAMPS

Pôle Juridique et Réglementaire (Responsable : Pascal LEBRET)

- CD d'Appel
 - Président : Dany BOUVET
 - Membres
 - David DOMINGUEZ CONDE
 - Claude GENERAT
 - Jean-Luc GIFFARD
 - Pascal KERBART
 - Thierry MARAIS
 - Pascal MENI
 - Charles Henri RAMARQUES
 - Arnaud SABLIERE

- CD de Discipline
 - Président : Patrice LECHER
 - Membres
 - Christian COLAS
 - Pascal FOIRET (arbitres)
 - Raymond HAVARD
 - Thierry LE BOURHIS
 - Pascal LEBRET
 - Stéphane RANGER
 - Abdelkader SIRAT (éducateur)
 - Sébastien LEPAGE

- CD des Règlements et Contentieux
 - Président : Pascal LEBRET
 - Membres
 - Bruno FARINA
 - Patrick GOSSE
 - Jean-François MERIEUX
 - Daniel RESSE
 - Patrice LECHER

- CD de Surveillance des Opérations Electorales

- Président : Dany BOUVET

- Membres

- Thierry MARAIS
 - Patrick LEBRET
 - Jacques FECIL
 - Patrick BANNIER

- CD des Terrains et Installations Sportives

- Président : Patrick LEBRET

- Membres

- Roland CANTAIS
 - Thierry GUITTON
 - Philippe PROST
 - Régis VAN HUFFEL
 - Alexandra HUNOUT
 - Pierre MORICEAU (FAFA)

Pôle Gestion Sportive (Responsable : Eric MOERMAN puis Bruno FARINA)

- CD des Calendriers

- Président : Bruno FARINA

- Membres

- Pascal LEBRET
 - Ludovic PERRE
 - Frédéric HERSCOVICI
 - Muriel FARCY
 - Gladys ESPRIT
 - Invité : Henri HAIRON
 - Invité : Jean Pierre LEVAVASSEUR

- CD des Compétitions (Daniel RESSE)

- SC Compétitions Libres Jeunes :

- Président : Daniel RESSE

- Membres

- Bruno FARINA
 - Karine BARGAT-PAIS

- Marie Jésus POUSSIER
 - Gérard SCHALEBROOT
- SC Compétitions Libres Seniors :
 - Président : Daniel RESSE
 - Membres
 - Bruno FARINA
 - Bernard MOUILLARD
 - Karine BARGAT-PAIS
 - Marie Jésus POUSSIER
- CD Communication
 - Président : Marc ROUTIER
 - Membres
 - Patrick BANNIER
 - Jacques CHION
 - Frederic HERSCOVICI (N)
 - Pascal LEBRET (secrétaire)
 - Patrick LEBRET
 - Patrice LECHER
 - Philippe PROST
 - Charles Henri RAMARQUES
 - Mathieu MOULIN
 - Philippe PERIER
- CD Médicale
 - Président : Christian DIMOND
 - Membre
 - Radhouane M'BAREK
- CD Evènementielle
 - Président : Bruno FARINA
 - Membres
 - Claire DUMONTEL
 - Frédéric HERSCOVICI
 - Claudine LECHER
 - Karine BARGAT-PAIS
 - Benedicte MOMBO
 - Mathieu MOULIN
 - Daniel RESSE
- CD Foot Diversifié FUTSAL
 - Président : Stéphane RANGER
 - Membres
 - Bruno FARINA
 - Frédéric HERSCOVICI

- Jean-Marc LEPELISSIER
 - Benedicte MOMBO
 - Sylvie SANSON
 - David DOMINGUEZ CONDE
 - Jean-Claude COQUELET
 - Anthony CARDOBA
 - Pascal FOIRET
- CD Cellule de Veille
 - Président : Bruno FARINA
 - Membres
 - Jean-Luc GIFFARD
 - Patrick GOSSE
 - Pascal LEBRET
 - Daniel RESSE
 - Marc ROUTIER
 - Patrice LECHER
 - Sauveur CUCURULO
 - Jean-Pierre LEVAVASSEUR

Pôle Financier et Ressources Humaines (Responsable : Marc ROUTIER)

- CD Partenariat et Sponsoring
 - Président : Johan AUVRAY
 - Membres
 - Pierre CALARNOU
 - Nicolas CRIBIER
 - Gladys ESPRIT
 - Jean-Luc GIFFARD
 - Eric MOERMAN
 - Frédéric GRESSENT
- CD Fonds d'Aide au Football Amateur
 - Président : Pierre MORICEAU
 - Membres
 - Muriel FARCY
 - Patrick LEBRET
 - Marc ROUTIER
- CD Ressources Humaines - Formation

- Président : Marc ROUTIER
 - Membres
 - Bruno FARINA
 - Jean François MERIEUX
 - Eric MOERMAN
 - Frédéric GRESSENT

- CD des Finances
 - Président : Marc ROUTIER
 - Membres
 - Jean Luc GIFFARD
 - Daniel RESSE

- Représentant du DEF au CDOS : Bruno FARINA



REGLEMENT INTERIEUR DU DEF et de ses COMMISSIONS

PREAMBULE :

Le présent règlement intérieur du District de l'Eure de Football est rédigé en conformité avec les Statuts du DEF et les textes et règlements qui régissent son activité. Il a pour objet de définir les droits et devoirs des membres du DEF ainsi que les règles de fonctionnement de toutes les entités constituées au sein du District. (Comité de Direction, Bureau du CD, Commissions, Sous commissions et groupes de travail)

Ce règlement s'impose à tous les membres du DEF et ses composantes précitées. Il est toutefois précisé qu'en complément de ce texte, un règlement intérieur spécifique est établi et observé au sein de la Commission Départementale des Arbitres.

Article 1 : Déontologie

Article 1.1 Incompatibilités

Prenant acte des obligations et incompatibilités inscrites aux RG de la FFF, aux Statuts du DEF et au code de procédure disciplinaire, ainsi, il est décidé au District de l'Eure de Football de faire application des règles suivantes :

- Le Président du District ne peut exercer une fonction de Président de club, ni être Président ou membre d'un organe disciplinaire.
- Le Secrétaire Général du District ne peut exercer une fonction de Président de club.
- Le Président de la CDA ne peut exercer une fonction de Président du district ou d'un organe disciplinaire.
- Un Président de club ne peut être Président d'un organe disciplinaire.

Les organes disciplinaires du District sont composés en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de ce dernier.

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe disciplinaire d'appel s'il a siégé dans l'organe disciplinaire de première instance. En conséquence, un membre de commission d'appel du district ne peut être membre de la commission de discipline voire, le cas échéant, d'une commission de première instance.

Les membres de la CDSOE (Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales) ne peuvent pas être membres du Comité de Direction du District, ni figurer sur une liste prétendante à l'élection de l'instance dirigeante du district.

Article 1.2 Confidentialité

Tout membre de Commission est tenu à un devoir de réserve et de confidentialité tant sur la teneur des travaux réalisés au sein de la Commission qu'à l'égard des décisions et initiatives prises par les instances du football.

Les membres des organes disciplinaires sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Ces règles et obligations s'imposent également dans l'usage qu'ils peuvent en faire au regard des nouveaux moyens de communication. (Réseaux sociaux...)

Article 1.3 Intérêts communs

Les membres de commissions, et plus particulièrement ceux des organes disciplinaires, doivent faire connaître au président de l'organe dont ils sont membres, s'ils ont un intérêt direct ou indirect à une affaire qui serait examinée par ladite commission. Le cas échéant, ils ne peuvent pas siéger, ni participer aux décisions lors de l'étude de celle-ci.

Article 1.4 Indépendance des décisions

Les membres des Commissions, et plus particulièrement ceux des organes disciplinaires, se prononcent en toute indépendance, dans le respect des textes et règlements en vigueur, et ne peuvent pas recevoir d'instruction.

Article 1.5 Non-respect des règles de déontologie

Toute méconnaissance, tout non-respect ou manquement aux règles définies dans cet article 1 constitue un motif valable d'exclusion du membre de l'organe concerné sur décision du Comité de Direction du District, suivant la procédure énoncée à l'article 13.6 des Statuts du DEF et à l'article 3.1.2 du règlement disciplinaire.

Article 2 : Composition et Formation des commissions

Conformément aux dispositions de l'article 13.6 des Statuts du DEF, le Comité de Direction du District de l'Eure de Football :

- Nomme à chaque fin de saison, conformément aux dispositions du statut de l'arbitrage, les membres et le Président de la CDA sur proposition de cette dernière.

- Institue des commissions départementales, regroupées en pôles d'activité, dont il détermine les attributions.

- Nomme, en début de mandature pour la durée de celle-ci, à l'exception de la Commission des Arbitres :

- les Responsables de Pôles,
- les Présidents de Commissions et leurs membres dont il en définit le nombre en regard des besoins et missions de celles-ci, sauf dispositions statutaires ou réglementaires.
- Il peut également créer les sous-commissions et groupes de travail qu'il juge utile au fonctionnement du District.

Le nombre des membres des commissions (sous-commissions et groupes de travail) peut être revu, augmenté ou diminué, à tout moment sur décision du Comité de Direction.

Les membres de Commissions doivent être majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques.

Un (ou plusieurs) membre du Comité de Direction peut être membre à part entière de Commission avec voix délibérative. Toutefois, concernant les commissions relevant de la procédure disciplinaire, il est précisé que celles-ci doivent être composées en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes du district. De même, il convient de s'assurer du respect des règles d'incompatibilités définies aux Statuts du district et à l'article 1.1 du présent règlement intérieur.

Le Comité de Direction peut, à tout moment, mettre un terme aux fonctions d'un membre de commission ou encore révoquer le pouvoir d'une commission.

Article 3 : Les Responsables de Pôles

Les Commissions du District sont regroupées en Pôles d'activités placés sous l'autorité d'un Responsable de Pôle nommé par le Comité de Direction.

Le Responsable de Pôle, en fonction du domaine qu'il couvre, a pour missions essentielles :

- d'animer les Commissions dont il a la charge avec pour interlocuteurs privilégiés les Présidents des Commissions,
- d'assurer le lien entre le Comité de Direction et les Commissions,
- d'en décliner la politique et les objectifs et d'y faire adhérer les membres des Commissions,
- de coordonner les activités des Commissions entre elles et vis-à-vis des instances et des services administratifs du District,
- de faire respecter les procédures et textes réglementaires,

- de faire remonter auprès du Comité de Direction tout problème ou toute évolution souhaitable ou à envisager relativement aux Commissions dont il a la charge.
- de contrôler et valider les procès-verbaux des Commissions de son pôle,
- de collecter les bilans et rapports d'activité de ces Commissions et d'en présenter la synthèse.

Le Responsable de Pôle, s'il n'est pas membre de la Commission, assiste de droit aux réunions des Commissions dont il a la charge. Dans ce cas, il bénéficie d'une voix consultative excepté dans le cadre de la procédure disciplinaire.

Le Responsable de Pôle peut ne pas être membre du Comité de Direction du District, dans ce cas, eu égard aux missions qui sont les siennes, il assiste aux réunions du Comité de Direction avec voix consultative.

Article 4 : Bureau des commissions

En complément de la nomination des membres de la Commission et de son Président par le Comité de Direction, chaque commission forme elle-même son bureau, qui comprend :

- 1 Président ;
- 1, 2, ou 3 Vice-président(s),
- 1 secrétaire,

Et le cas échéant :

- 1 secrétaire adjoint,
- 1 trésorier.

L'élection du bureau des commissions se fait à bulletin secret lors de la première séance de la mandature, sous contrôle du Président nommé de la commission qui dirigera le vote après avoir recueilli les candidatures.

En cas de pluralité de candidatures, les intéressés pour être élus devront obtenir :

- Aux deux premiers tours de scrutin : la majorité absolue.
- Au troisième tour, la majorité relative.

En cas de partage des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Article 5 : Bénévolat

Toutes les fonctions au sein des commissions sont remplies bénévolement.

Article 6 : Remplacement, vacance

En cas de démission, de décès ou d'abandon de poste pour tout motif d'un membre d'une commission, le Comité de Direction en cours de saison pourra recourir à la nomination d'un nouveau titulaire.

Si la défection concerne l'un des membres du bureau de la commission, il est remplacé dans ses fonctions jusqu'à la fin de la mandature en cours :

- Pour le Président, par son premier Vice-président
- Pour le Secrétaire, par son adjoint.

Le nouveau membre nommé par le Comité de Direction prend alors la place vacante et un nouveau bureau est constitué.

Article 7 : Réunions

Les commissions se réunissent en séance plénière, sur convocation de leur Président, au siège du District. Les dates, heures et ordre du jour sont fixées selon l'importance et le nombre d'affaires à traiter.

En cas d'urgence ou pour traiter « des affaires courantes », le Président fait convoquer une commission restreinte pour prendre toutes les décisions nécessaires, toutefois la présence d'au moins 3 membres de la Commission est indispensable pour valider une décision.

En cas de nécessité, il pourra être tenu des réunions électroniques, audiovisuelles ou téléphoniques.

Article 8 : Absences

Tout membre d'une commission, absent pendant trois séances consécutives, sans raison valablement acceptée, sera considéré comme démissionnaire. Le Comité de Direction en sera immédiatement informé et pourvoira à son remplacement comme il est stipulé à l'article 6.

Article 9 : Présidence des réunions

Les réunions de commission sont dirigées par le Président nommé par le Comité de Direction. En l'absence du président, les séances sont dirigées par le premier Vice-président. En cas d'absence des (ou du) Vice-présidents, la direction de la séance sera assurée par le membre de la commission le plus âgé.

Article 10 : Décision de la commission

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents, à l'exclusion de toute autre personne. Chaque membre a le droit à une voix et, en cas d'absence, ne peut pas se faire représenter par un autre membre. Le vote par correspondance n'est pas admis. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Article 11 : Incidents

Au cours des débats qui sont placés sous sa direction, le Président sera juge des incidents et pourra prononcer des rappels à l'ordre, suspendre ou lever la séance si les circonstances l'exigent. Toute résolution prise au cours d'une suspension ou après la levée de la séance, est nulle de plein droit.

Article 12 : Ordre du jour – Procès-Verbal des réunions

Chaque séance plénière de commission commence par l'approbation du P.V. de la dernière réunion plénière ainsi que du ou des P.V. des dernières réunions restreintes mis en ligne sur le site du District.

Le procès-verbal de la séance en cours est rédigé par le secrétaire de séance, assisté éventuellement par une (ou un) secrétaire administrative du District. Il doit être signé du Président et du secrétaire de séance.

Chaque procès-verbal est transmis dans le meilleur délai (maximum de 2 semaines) au Responsable de Pôle pour validation. Une fois validé, il est transmis au secrétariat du District pour publication et formalisation des décisions. Il est ensuite publié hebdomadairement sur le site Internet du District ou Footclubs et par ce moyen porté à la connaissance des membres du District et de ses clubs. Cette publication a valeur officielle.

Il est précisé que, dans le respect des dispositions du code disciplinaire, les procès-verbaux des décisions d'ordre disciplinaire n'ont pas vocation à être publiés sur le site Internet du District mais sont publiés uniquement via Footclubs.

Toutes observations, modifications d'un P.V. doivent être consignées dans celui de la séance plénière suivante, sous réserve que le P.V. ait été mis en ligne sur le site.

Article 13 : Frais et Budget des commissions

Les frais, de tout ordre, nécessités par le fonctionnement des commissions sont pris en charge par le District dans le cadre du budget établi pour la saison par le trésorier général du District. En tout état de cause, ne sont prises en charges que les dépenses faisant l'objet d'une convocation, d'un ordre écrit, d'une justification signée par le Président de la commission et contresignée par le trésorier général du District.

Article 14 : Licence de membre individuel

Tout membre de commission se doit de détenir une licence (membre individuel, joueur, dirigeants, ou autre...) valide pour la saison en cours, attestant de sa qualité et renouvelable chaque saison sportive.

Cette licence peut permettre le libre accès à toutes les rencontres organisées sur le territoire de la ligue par la FFF, la LFP, les Districts et les sociétés affiliées, selon la nature des compétitions.

Article 15 : Evocation

Le Comité de Direction du District peut se saisir, avant ou en cours d'examen, de toute affaire en instance devant une commission. Il peut évoquer également, dans l'intérêt du football, les

décisions prises par une commission (sauf en matière disciplinaire), dans un délai de deux mois.

Article 16 : Règlement et information

Le présent règlement, soumis à l'homologation du Comité de Direction du District, sera remis à chaque commission (Présidents et membres) pour application. Il sera porté à la connaissance des clubs par la mise en ligne sur le site officiel du District.

Ce règlement intérieur devra être présenté, en début de mandature, par le/la président(e) de commission à l'ensemble des membres de la commission, qui devront la signer.

Article 17 : Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement intérieur seront étudiés par les membres du Comité de Direction du DEF ou les commissions concernées pour être soumis à l'approbation du Comité de Direction.
